

CONTEXTE :

Publication du DGS-Urgent N°2002-01 le 02/01/2022 - nouvelles doctrines pour l'isolement des cas de covid-19 et la quarantaine des personnes contacts s'appuyant sur un avis du HCSP du 31/12/2021 :

« *Le HCSP a rendu le 31 décembre 2021 un avis relatif aux mesures d'allègement de la stratégie d'isolement social et professionnel pour tenir compte des dernières connaissances sur le variant Omicron et anticiper le risque de déstabilisation de la vie sociale et économique liée à la diffusion extrêmement rapide du variant Omicron.* »

QUESTION :

Le DGS-Urgent N°2002-01 est-il de nature à modifier la durée des précautions complémentaires prescrite pour les patients hospitalisés et résidents hébergés en ES / EMS qu'ils soient cas ou contacts Covid ?

REPONSE :

NON.

Ces nouvelles règles d'isolement et de tests des cas et des contacts ont une visée plus économique que sanitaire à cause de l'explosion du nombre de cas liés au variant omicron.

Le DGS-URGENT fixe, dans un contexte de situation exceptionnelle avec risque imminent d'importantes perturbations sociales et économiques, des règles d'allègement qui s'appliquent aux citoyens d'une part et aux professionnels exerçant des métiers essentiels, y compris les professionnels de santé exerçant en ES, ESMS et en ville d'autre part.

Pour les professionnels du système de santé et médico-social, le MARS 2022-01 précise, en complément, les contours des règles (durée quarantaine & timing des tests) visant à éviter tout risque majeur de perturbation de l'offre de soins.

RATIONNEL SUR LEQUEL S'APPUIE L'ABSENCE D'INDICATION DE MODIFICATION DE LA DURÉE DES PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PATIENTS / RÉSIDENTS :

Ce n'est pas le même paradigme.

A l'hôpital & dans les EMS, sont pris en charge les symptomatiques (en général plus de 3 jours), les formes graves, les non vaccinés, les personnes âgées, les immunodéprimés ...

Au-delà de ne pas cibler les mêmes personnes, le DGS-Urgent complète cette stratégie exceptionnelle et temporaire de réduction des délais de quarantaine par une stratégie de tests qui ne font pas partie des recommandations actuelles dans les établissements de santé pour lever les mesures de précautions.

Enfin, la prise en compte de la vie en collectivité associé à un risque de diffusion épidémique non négligeable rend la réduction des mesures barrières périlleux voire moins sécurisant dans un contexte où omicron se révèle être particulièrement épidémiogène.

Au final, la durée des précautions complémentaires des patients/résidents Covid+ dans ES et ESMS n'étant pas l'objet de ce texte et en l'absence de nouvelles consignes sur ce sujet de la part des autorités ou instances nationales, nous recommandons de ne pas modifier la durée des précautions complémentaires pour les patients Covid+ hospitalisés ou institutionnalisés : [LIEN](#).